

Termes de référence des consultants opérateurs de saisie pour la saisie des fiches de coresponsabilités scolaires, des fiches de présence, des états de paiements, des données relatives aux mesures d'accompagnement, et mises à jour des informations des bénéficiaires FSS dans le progiciel MIS.

1. Identification du poste :

<u>Titre du poste :</u>	Opérateur de saisie
<u>Direction :</u>	Direction Interrégionale de Manakara
<u>Superviseur :</u>	Chargés de projet du FID

2. Contexte :

Dans le cadre de ses activités, le FID utilise un progiciel de gestion de la base de données du FID dénommé MIS (Management Information System) pour gérer efficacement toutes les composantes dont il a en charge. Ainsi, la saisie et la mise à jour de toutes les données relatives à la réalisation de toutes les composantes mises en œuvre par le FID dans le progiciel MIS est indispensable pour son alimentation. De ce fait, des opérateurs de saisie seront recrutés pour assurer ces tâches

Ces consultants sont placés sous la supervision directe des Chargés de projet de la composante à laquelle il est rattaché et sous la coordination du Responsable de la Composante et l'appui technique du Responsable du Système d'information.

3. Prestations demandées :

Le consultant individuel assure la saisie et la mise à jour dans le système MIS de toutes les données se rapportant à toutes les composantes mises en œuvre par le FID.

4. Profil minimum requis

**Niveau Bacc +2 avec au moins une (01) année d'expérience prouvée en saisie de données*

OU

** Diplôme de Baccalauréat avec au moins deux (02) années d'expériences prouvées en saisie de données*

Une formation en bureautique constituerait un atout appréciable

5. Livrables :

Le Consultant est tenu de rendre compte à chaque fin de journée, la situation d'avancement succinct des activités, à son Superviseur.

Le Consultant opérateur de saisie s'engage à livrer au FID un rapport mensuel des activités courant de la dernière semaine du mois en cours. Ce rapport sera livré en version électronique et physique. Ce rapport doit présenter les activités traitées ainsi que les anomalies constatées.

6. Durée des prestations :

Le contrat de l'OS est un contrat au temps passé avec paiement mensuel sur présentation et validation du livrable correspondant. La durée du contrat sera de 30 mois dont 12 mois ferme et 18 mois en deux tranches conditionnelles annuelles avec comme condition d'affermissement : une évaluation positive de la tranche précédente.

7. Condition de travail

Les activités du Consultant nécessite l'utilisation d'un ordinateur durant l'exécution de sa prestation. Le FID ne prend pas en charge la dotation de ce matériel. Il appartient au Consultant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la disponibilité dudit matériel.